



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/258 ✓
S/21276
27 avril 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 23, 35 et 77 de la
liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 27 avril 1990, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui exerce les pouvoirs et les responsabilités du Gouvernement provisoire de la Palestine, j'ai l'honneur de porter ce qui suit à votre attention immédiate :

Le jeudi 26 avril 1990, premier jour d'Eid El-Fitr Al Mubarak, le territoire palestinien occupé a connu une de ses journées les plus sanglantes lorsque l'armée israélienne a ouvert le feu sur des civils palestiniens, tuant cinq personnes et en blessant des centaines. Les actes les plus répréhensibles commis par l'armée ont eu lieu au camp de réfugiés de Jabalya (Gaza) et à Kabbatia (Rive occidentale).

Je dois également attirer votre attention sur le fait que, pour la première fois dans l'histoire, toutes les églises et tous les lieux saints chrétiens en Terre sainte sont effectivement fermés à partir de 9 heures aujourd'hui (heure de Palestine) jusqu'à demain, en signe de protestation contre l'occupation illégale par des colons juifs de l'hospice de Saint-Jean au coeur du quartier chrétien de Jérusalem.

* A/45/50.

29.

Cette situation, qui est dangereuse et qui se détériore, dans le territoire palestinien occupé exige l'adoption de mesures immédiates par la communauté internationale, et en particulier par l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 35 et 77 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent suppléant de la
Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Nasser AL-KIDWA
